



Signataire : Alberto Velasco

Date de dépôt : 29 février 2024

Question écrite urgente

Demande de subvention de l'APDH au département de la santé

L'APDH a été soutenue par le département de la santé de 2014 à 2022 avec le programme « Promotion de la santé par le sport et prévention par les séances de discussion et l'information sur la santé et les campagnes sanitaires », ceci via une permanence en langue arabe et des tables rondes.

Cette association a eu deux évaluations de la part du département, la première sur les formations, qui ont été très bien évaluées, et la 2^e sur la gouvernance.

Cette association a présenté le 30 novembre 2023 une nouvelle demande pour l'année 2024 et aussi sur l'adresse électronique mentionnée dans la plateforme *www.apdh.ch*.

Le 19 décembre un 2^e e-mail a été envoyé pour savoir si la demande avait été reçue et, à ce jour, l'association n'a obtenu aucune réponse !

L'Etat, pour tout courrier ou demande reçu, doit en principe accuser réception dans l'attente de la réponse à la demande qui lui a été faite !

Quelle est la raison pour laquelle le département n'a pas daigné répondre sur :

- 1) la réception du courrier de la demande ;***
- 2) le traitement de la demande qui lui a été faite ?***